



**Wrestling Canada Lutte (WCL) | U SPORTS**  
**Championnats Invitation**  
**Règlements techniques**  
**2025-2026**

## 1. EFFECTIF POUR LES CHAMPIONNATS

### 1.1. Catégorie de poids :

HOMMES - moins de 57, 61, 65, 68, 72, 76, 82, 90, 100 et 100 à 125 kg

FEMMES - moins de 50, 53, 56, 59, 62, 65, 68, 72, 76 et 76 à 83 kg

### 1.2. Admissibilité :

Les politiques d'admissibilité de U SPORTS s'appliquent à tous les lutteurs.

### 1.3. Équipes :

Chaque équipe participant aux Championnats peut déclarer jusqu'à un(e) (1) lutteur(euse) par catégorie de poids à partir de son plus récent formulaire d'admissibilité de U SPORTS.

Les lutteurs ne sont pas autorisés à monter ou à descendre de la catégorie de poids soumise à U SPORTS dans le cadre des Championnats d'association, nonobstant la procédure de substitution mentionnée ci-dessous.

### 1.4. Entraîneurs (aire de compétition) :

Pour avoir le droit d'agir à titre d'entraîneur(e) pendant l'événement (depuis un coin de l'aire de compétition), il doit y avoir au moins un(e) entraîneur(e) de l'équipe qui possède le statut d'entraîneur(e) certifié(e) du contexte Compétition-Développement ou d'un statut plus élevé. Tou(te)s les entraîneur(e)s de l'équipe doivent avoir le statut d'entraîneur(e) certifié(e) du contexte Compétition-Introduction ou un statut plus élevé. Deux entraîneurs au maximum sont autorisés à se trouver sur l'aire de compétition (dans un coin) pour un combat donné.

## **2. INSCRIPTIONS**

Dans chaque catégorie de poids, les trois premiers classés de Canada West, les cinq premiers classés des SUO, ainsi que les deux premiers classés de la compétition régionale Atlantique/Québec se qualifient pour le championnat.

- 2.1. Les cinq meilleurs des SUO sont considérés comme SUO “A”, SUO “B”, SUO “C”, SUO “D”, SUO “E”.
- 2.2. Les trois meilleurs de l’association Canada Ouest sont considérés comme Canada Ouest “A”, Canada Ouest “B” et Canada Ouest “C”.
- 2.3. Les premier et deuxième de la compétition régionale Atlantique/Québec sont considérés comme Atlantique/Québec “A” et Atlantique/Québec “B”.
- 2.4. Processus de substitution :

En cas de blessure, de maladie ou d’autres problèmes personnels graves avant les Championnats, les athlètes peuvent être remplacés comme suit, sachant que les universités ne peuvent avoir qu’un(e) seul(e) lutteur(euse) par catégorie de poids.

Toutes les demandes de substitution doivent être transmises au Bureau de U SPORTS immédiatement après les Championnats d’associations à des fins de considération et de décision, avant que le (ou la) remplaçant(e) ne puisse participer à la compétition. L’entraîneur(e) et le (ou la) directeur(trice) des sports du (ou de la) lutteur(euse) remplaçant(e) doivent être informés immédiatement. Le personnel du Bureau de U SPORTS est responsable d’informer le comité d’organisation et les universités qui participent aux Championnats.

- 2.4.1. Substitution à l’intérieur d’une association : Tout(e) athlète blessé(e) d’une association ou d’une région donnée peut être remplacé(e) par un(e) athlète moins bien classé(e) dans sa catégorie de poids.
- 2.4.2. Remplacement à l’intérieur d’une université : S’il n’existe aucun(e) autre athlète à l’intérieur de l’association/région pour combler cette place dans la même catégorie de poids, l’université qualifiée dans cette catégorie de poids peut remplacer l’athlète par un(e) autre lutteur(euse) qui satisfait aux conditions d’admissibilité de U SPORTS.
- 2.4.3. Substitution ouverte : Si l’université qualifiée dans cette catégorie de poids est incapable de combler la place libre, les deux autres associations peuvent tenter de le faire afin de s’assurer d’avoir 10 lutteurs dans chaque catégorie de poids. L’association Canada Ouest aura la première occasion de combler la place, suivie des SUO, puis de la région Atlantique/Québec.
- 2.4.4. Rééquilibrage : s'il existe des groupes «déséquilibrés» à la fin du processus

de substitution (c'est-à-dire une différence de deux (2) athlètes entre les groupes), les groupes seront «rééquilibrés», l'athlète le moins bien classé du groupe le plus nombreux étant transféré vers le groupe le moins nombreux. Par exemple, le groupe 1 compte trois (3) athlètes et le groupe 2 compte cinq (5) athlètes à la fin du processus de substitution. Après le rééquilibrage, les deux groupes compteront quatre (4) athlètes chacun.

### 3. COMPÉTITION

Les championnats féminins et masculins se tiennent sur deux (2) journées consécutives et au même endroit.

#### 3.1. Tirage (rondes préliminaires) :

- 3.1.1. On forme deux groupes quand au moins six lutteurs sont inscrits dans une catégorie de poids. Quand il y en a moins, on forme un seul groupe.
- 3.1.2. Quand la compétition se réalise avec deux groupes, les lutteurs sont classés selon leurs résultats d'association, tels que décrits ci-dessous. Quand on a un seul groupe, les deux meilleurs lutteurs sont classés de façon à s'assurer qu'ils se rencontrent en finale seulement.
- 3.1.3. C'est la formule de tournoi à la ronde, où tous les lutteurs se rencontrent, qui est utilisée pour les combats de chaque groupe.

#### 3.2. Classement en têtes de série avec deux groupes :

Les lutteurs sont placés dans chaque groupe en tenant compte de leur appartenance à leur association d'origine. Le classement de départ au sein des groupes pour les rondes préliminaires est déterminé par un tirage au sort qui aura lieu durant la réunion technique. Quand un(e) ou plusieurs lutteurs sont incapables de participer après la pesée, on se rapporte aux éléments 3.2.1, 3.2.2 et 3.2.3 qui suivent.

Groupe I	Groupe II
1. Canada Ouest A	1. SUO A
2. SUO B	2. Canada Ouest B
3. Canada Ouest C	3. SUO C
4. Atlantique/Québec A ou B*	4. Atlantique/Québec B ou A*
5. SUO D	5. SUO E

\*Au cours des années paires, le lutteur Atlantique-Québec A vient des lutteurs qui ont terminé au premier rang des catégories de poids alternées, en débutant par le poids le plus léger, et des lutteurs qui terminent au deuxième rang des autres catégories de poids. Les autres lutteurs qui ne sont pas de ce groupe deviennent les lutteurs Atlantique-Québec B. Au cours des années impaires, on inverse cet ordre.

- 3.2.1. Quand après la pesée, un(e) seul(e) lutteur(euse) dans un groupe ne peut participer, on utilise le même classement en tête de série et dans ce groupe, on poursuit avec quatre concurrents seulement.
- 3.2.2. Quand après la pesée, deux lutteurs dans un groupe ne peuvent poursuivre, on utilise le même classement en tête de série et les groupes affectés sont composés des trois autres athlètes.
- 3.2.3. Quand après la pesée, trois lutteurs ou plus dans un groupe ne peuvent poursuivre, on forme alors deux groupes d'athlètes comme le stipule l'article 3.1.1. tout en gardant à l'esprit la répartition des associations et des régions.

### 3.3. Classement en tête de série avec un seul groupe :

Quand un groupe est composé de cinq lutteurs ou moins, les combats sont disputés entre les lutteurs participants selon la formule de tournoi à la ronde. Les entraîneurs établissent par un vote à majorité simple le classement en tête de série des deux premiers lutteurs. Le comité de direction des championnats départage les bris d'égalité.

### 3.4. Rangs dans les groupes et progression :

Pour déterminer les rangs dans chaque groupe quand il y a progression, c'est le système de classification des tournois à la ronde, décrit dans les règles de WCL, qui est utilisé.

Quand on a deux groupes, chaque lutteur dispute son combat contre le (ou la lutteur(euse) de l'autre groupe qui a le même rang. Ainsi :

1<sup>er</sup> du groupe A c. 1<sup>er</sup> du groupe B pour les première et deuxième places  
 2<sup>er</sup> du groupe A c. 2<sup>er</sup> du groupe B pour les troisième et quatrième places  
 3<sup>er</sup> du groupe A c. 4<sup>e</sup> du groupe B pour les cinquième et sixième places  
 4<sup>e</sup> du groupe A c. 4<sup>e</sup> du groupe B pour les septième et huitième places  
 5<sup>e</sup> du groupe A c. 5<sup>e</sup> du groupe B pour les neuvième et dixième places

Quand on a un seul groupe, les résultats à l'intérieur du groupe déterminent les rangs.

## 4. HORAIRE

### 4.1. Championnats des associations :

Les Championnats d'associations doivent être tenus deux fins de semaine avant les Championnats Invitation de U SPORTS/WCL.

Remarque : Si les championnats d'une association ne peuvent avoir lieu parce que les installations ne sont pas disponibles, les championnats de l'association doivent alors être présentés trois (3) semaines avant les Championnats nationaux.

#### 4.2. Voici l'horaire de la compétition :

##### JEUDI

- Pesée officielle et examen médical intégré à moins d'une heure d'intervalle, entre 14 h et 15 h. Les athlètes doivent s'y présenter en maillot de compétition (voir section 5) et être munis de leur accréditation.
- Réunion technique à 15 h 30
- Réunion de U SPORTS pour les entraîneurs après la réunion technique
- Cet horaire peut être modifié avec l'accord du comité de direction du championnat.

##### VENDREDI

- Séance du matin de 9 h à 12 h 30
- Séance d'après-midi à 13 h — Il faut compléter la phase de groupes

##### SAMEDI

- Combats pour les 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>/8<sup>e</sup> places à 9 h 30
- Combats pour la médaille de bronze à 12 h 30
- Combats pour la médaille d'or à 15 h
- Banquet et remise de prix à 18 h

Remarque : Cet horaire peut être modifié avec l'accord du comité de direction du championnat.

#### 4.3. Classement des équipes

Le classement des équipes est établi par le système de pointage suivant :

- 1<sup>re</sup> place : 12 points
- 2<sup>e</sup> place : 8 points
- 3<sup>e</sup> place : 7 points
- 4<sup>e</sup> place : 6 points
- 5<sup>e</sup> place : 5 points
- 6<sup>e</sup> place : 4 points
- 7<sup>e</sup> place : 3 points
- 8<sup>e</sup> place : 2 points
- 9<sup>e</sup> place : 1 point
- 10<sup>e</sup> place : 0 point

#### 4.4. Bris d'égalité

Dans les situations d'égalité entre deux équipes, le classement est déterminé en utilisant dans l'ordre les critères suivants. On applique ceux-ci tant que l'égalité persiste.

- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de premières places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de deuxièmes places

- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de troisièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de quatrièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de cinquièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de sixièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de septièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de huitièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de neuvièmes places

S'il y a toujours égalité, on acceptera l'égalité. Pour les cas d'égalités entre plus de deux équipes, les mêmes critères doivent être utilisés pour briser une première égalité et ainsi de suite pour les autres.

## **5. UNIFORMES**

Tous les participants doivent se présenter à la pesée et aux compétitions avec l'uniforme aux couleurs de son université et le logo sur le maillot. Les lutteurs qui ne portent pas le maillot aux couleurs de l'université peuvent participer à la compétition sans toutefois accumuler de points pour leur équipe.

## **6. INSTALLATION ET EXIGENCES TECHNIQUES**

Les hôtes doivent respecter les exigences techniques énoncées dans le document “Règles et exigences d'accueil” de WCL (championnats seniors, U20-junior, U17- cadet), en tenant compte des modifications suivantes :

- 6.1 Dans toutes les rondes préliminaires, quatre (4) tapis de taille officielle (12 mètres x 12 mètres) et bien marqués sont utilisés. L'aménagement doit présenter une zone périphérique libre de tout obstacle pour protéger contre les blessures, comme stipulé par la politique de réglementation des tapis de WCL.
- 6.2 Les combats de médailles de bronze et d'or se déroulent sur deux (2) tapis officiels de taille réglementaire. L'ordre des catégories de poids est choisi par l'organisateur du tournoi.

Remarque : La remise des médailles n'aura pas lieu pendant les combats.

## **7. RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION**

Les compétitions sont régies par le plus récent livre de règlements de WCL sous réserve des modifications apportées par U SPORTS dans les règlements techniques.

## **8. RÉUNIONS**

### **8.1. Réunion technique**

La réunion technique doit se tenir le jeudi après la pesée officielle. On doit y revoir tous les aspects techniques des Championnats.

L'entraîneur(e) en chef de chaque équipe participante, un(e) représentant(e) des officiels (idéalement l'officiel(le) en chef ou le ou la formateur(ice)/superviseur(e) des arbitres), un(e) délégué(e) de WCL, le (ou la) délégué(e) de U SPORTS et des membres du comité d'organisation doivent assister à cette réunion.

Le (ou la) président(e) de la réunion technique sera le (ou la) délégué(e) de U SPORTS.

L'ordre du jour de la réunion technique doit inclure au moins les sujets suivants :

- Confirmation du classement en tête de série dans chaque groupe
- Tirage au sort pour le classement de départ dans les groupes pour les rondes préliminaires
- Révision de la procédure de protêt, nomination/détermination des représentants des entraîneurs et des membres du comité
- Révision des règles de U SPORTS qui diffèrent de celles de WCL
- Confirmation des critères et du processus de sélection des lauréats

## 8.2. Réunion des entraîneurs

La réunion annuelle des entraîneurs de lutte de U SPORTS commencera immédiatement après la réunion technique. L'ordre du jour est préparé par le (ou la) président(e) du Conseil des entraîneurs et diffusé au moins trois jours avant la réunion.

Remarque : Il ne s'agit pas d'une réunion officielle du Sous-comité technique sportif (SCTS) de U SPORTS. Par conséquent, toute décision ayant une incidence sur les politiques ou les règlements de U SPORTS doit être transmise au SCTS. Cette responsabilité incombe au président de l'association des entraîneurs ou à son représentant désigné.

## 9. OFFICIELS

### 9.1. Sélection :

WCL désignera dix-huit (18) officiels par l'intermédiaire de l'Association canadienne des officiels de lutte (ACOL), dont un(e) officiel(le) en chef, un(e) maître de pairage et quatorze (14) arbitres. Un maximum de quatorze (14) officiels proviendront de l'association hôte et pas moins de trois (3) proviendront des autres associations. Le dix-huitième officiel sera un arbitre local qui n'exige aucun frais de déplacement. WCL ne sera pas tenue de sélectionner des officiels de l'association sportive la plus éloignée qui participe au Championnat.

Aucun(e) employé(e) à temps plein de l'organisation provinciale n'est autorisé(e) à officier aux Championnats.

### 9.2. Qualifications :

Minimum, niveau «A» national, préférablement, niveau international.

### **9.3. Responsabilités de WCL :**

WCL assure les déplacements des officiels vers et au retour de la ville d'accueil des Championnats, les frais de repas, d'hébergement (deux par chambre) et les honoraires des officiels (65 \$ par officiel par jour).

### **9.4. Responsabilités des organisateurs :**

Les organisateurs sont responsables du transport terrestre entre l'hôtel d'accueil et le lieu de la compétition.

## **10. PRIX ET TROPHÉES DE LA SAISON ET DES CHAMPIONNATS**

Veuillez consulter la politique 60.20 de U SPORTS pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.

### **10.1. Étoiles canadiennes :**

- 10.1.1. Première équipe : les médaillés d'or dans chaque catégorie de poids autant chez les femmes que chez les hommes.
- 10.1.2. Deuxième équipe : les médaillés d'argent dans chaque catégorie de poids autant chez les femmes que chez les hommes.

### **10.2. Recrues de l'année :**

- 10.2.1. Choisies par les entraîneurs aux Championnats Invitation. Des bulletins de vote officiels seront distribués (un par université).
- 10.2.2. Les athlètes sélectionnés doivent avoir 21 ans et moins au 1<sup>er</sup> septembre de l'année universitaire en cours.
- 10.2.3. La sélection s'effectue en tenant compte uniquement des performances réalisées aux Championnats.
- 10.2.4. Système de points : cinq pour une première place, trois pour une deuxième place et un seul point pour une troisième place.
- 10.2.5. En cas d'égalité, le comité de direction des Championnats tranchera.

Remarque : Une liste de «lutteurs recrues» admissibles sera distribuée aux entraîneurs.

### **10.3. Étudiant et étudiante athlète engagé(e) dans leur milieu :**

- 10.3.1. Choisis par les entraîneurs aux Championnats Invitation. Des bulletins de vote officiels seront distribués (un par université). Nominations du public acceptées.
- 10.3.2. Les récipiendaires doivent se démarquer sur trois (3) plans : lutte, études et implication dans leur milieu.
- 10.3.3. Le processus de sélection doit être diffusé en début d'année.
- 10.3.4. En cas d'égalité, le comité de direction des Championnats tranchera.

#### 10.4. Entraîneurs de l'année :

- 10.4.1. Choisis par les entraîneurs aux Championnats Invitation. Des bulletins de vote officiels seront distribués (un par université).
- 10.4.2. Les entraîneurs nommés entraîneur(e) de l'année dans leur association (Canada Ouest, SUO et la région Atlantique/Québec) sont automatiquement candidats aux titres (femmes et hommes) d'entraîneur(e) de l'année de U SPORTS.
- 10.4.3. Chaque université membre de l'association des entraîneurs de U SPORTS a droit à un vote. Les bulletins de vote sont distribués dans le cadre de la réunion des entraîneurs et les votes sont colligés par le responsable de la compétition après les combats des Championnats.
- 10.4.4. Système de pointage : cinq points pour le premier choix, trois pour le deuxième choix et un seul point pour le troisième choix.
- 10.4.5. La sélection doit être basée sur les résultats de ses athlètes ou de son équipe pendant la saison (incluant les Championnats).
- 10.4.6. En cas d'égalité, le comité de direction des Championnats tranchera.

#### 10.5. Trophée du championnat et bannière WCL | U SPORTS

Bannière remise aux équipes championnes (femmes et hommes).

#### 10.6. Médailles des Championnats :

Les médailles sont remises aux athlètes qui occupent les trois premières places dans chaque catégorie de poids

#### 10.7. Lutteurs par excellence de l'année :

- 10.7.1. Choisis par les entraîneurs. Des bulletins de vote officiels seront distribués (un par université).
- 10.7.2. C'est au scrutin secret que les membres de l'association des entraîneurs de lutte de U SPORTS expriment leurs choix pour les lutteurs de l'année. Chaque membre de l'association remettra son bulletin de vote au (ou à la) délégué(e) de WCL à la suite des combats de médaille d'or.
- 10.7.3. Système de pointage : cinq points pour le premier choix, trois pour le deuxième choix et un seul point pour le troisième choix.
- 10.7.4. Avant le début des Championnats, les associations doivent transmettre au (ou à la) président(e) du comité la liste de leurs récipiendaires.
- 10.7.5. En cas d'égalité, le comité de direction des Championnats tranchera.

#### 10.8. Prix R.W. Pugh — Esprit sportif :

- 10.8.1. Choisi par le comité de direction des Championnats en concertation avec l'hôte.
- 10.8.2. Les critères de sélection sont diffusés annuellement à tous les entraîneurs de U SPORTS.

## **11. COMITÉS**

### **11.1. Comité de direction des Championnats**

Le comité de direction a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au bon déroulement des Championnats et il agit à titre de comité de protêts. Le comité de direction applique les règlements de U SPORTS comme stipulé. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de U SPORTS. Le comité de direction ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de U SPORTS.

Le comité de direction des Championnats est composé des personnes suivantes

- le (ou la) coordonnateur(trice) des Championnats;
- le (ou la) délégué(e) officiel(le) de WCL (ou un(e) suppléant(e) du groupe des officiels);
- le (ou la) président(e) du Conseil des entraîneurs ou son (ou sa) suppléant(e).

Le quorum est atteint quand les trois membres ou leur suppléant(e) sont présents.

Si un membre du comité de direction est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt lié à une décision ou à une interprétation d'un règlement de U SPORTS, il doit se retirer du comité. Les autres membres du comité ont alors le pouvoir de nommer un(e) remplaçant(e). Celui/Celle-ci doit être indépendant(e), impartial(e) et non touché(e) par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 90.70.4.1.1 de U SPORTS (voir ci-dessous), le comité de direction des Championnats dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement dans le cadre d'inconduites de nature mineure (comportement inapproprié ou antisportif qui n'est pas d'ordre criminel) qui se produisent aux Championnats de U SPORTS. Un rapport de l'incident contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au Bureau de U SPORTS et au comité de discipline.

U SPORTS s'attend à ce que les représentants des universités membres et/ou de U SPORTS qui participent aux Championnats de U SPORTS se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

#### **90.70.4.1.1 Procédures à suivre dans le cas d'inconduites**

En cas d'inconduites se produisant aux Championnats de U SPORTS (incluant les déplacements vers et au retour des Championnats, les journées d'entraînement et de compétitions), le chef de la direction de U SPORTS, appuyé par le (ou la) coordonnateur(trice) des Championnats, doit :

1. mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
2. déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux

- personnes ou à des installations;
3. identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
  4. résumer l'information dans un rapport écrit.

Le chef de la direction de U SPORTS fournit une copie du rapport écrit au (ou à la) président(e), qui peut déposer une plainte conformément à la politique 90.40 de U SPORTS - Discipline. Une copie du rapport écrit est fournie aux directeurs des sports des universités concernées.

## **12. CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Jusqu'aux combats de la finale pour la médaille d'or, les étudiants-athlètes se conformeront à la politique antidopage 90.10 de U SPORTS.

## **13. CONDUITE ET APPLICATION**

Les politiques et procédures de U SPORTS suivantes seront en vigueur pendant les Championnats :

- 13.1. Politique contre la maltraitance dans le sport (voir politique 90.20A de U SPORTS)
- 13.2. Discrimination et harcèlement (voir politique 90.20B de U SPORTS)
- 13.3. Plaintes, discipline (voir politique 90.30 de U SPORTS)
- 13.4. Appels et règlement extrajudiciaire des différends (voir politique U SPORTS 90.40 à 90.50)
- 13.5. Code d'éthique, code de conduite (voir politique 90.60 de U SPORTS)